

*L'ajournement*

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons déclaré notre intention d'éliminer la TPS. L'autre jour, il a été annoncé devant le Comité des finances qu'une étude commencerait tout de suite et qu'à la fin de juin nous aurions une liste d'options de remplacement plus justes, plus simples et plus efficaces.

Récemment, en réduisant les taxes sur le tabac, ce qui éliminait un incitatif à la contrebande, le gouvernement a démontré qu'il était sérieux lorsqu'il parlait d'une offensive contre l'économie souterraine. On a déjà constaté une réduction de la quantité de tabac qui entre au Canada en contrebande, ce qui prouve l'efficacité de cette politique.

Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec Revenu Canada pour chercher des façons de rationaliser et de simplifier le système.

Je veux également dire que nous devons faire très attention avant de dire que certaines de ces déductions fiscales ne sont que des privilèges spéciaux pour les riches. Je partage l'opinion du député pour ce qui est des loges au Skydome, mais les excursions touristiques et les excursions de pêche que le député a mentionnées sont des mesures qui ont été mises en place dans le but d'aider les exploitants de petites entreprises touristiques. Si on éliminait soudainement toutes ces mesures, le député verrait que cela pousserait beaucoup de gens au chômage. Je crois que nous devrions être très prudents dans notre façon d'aborder ces déductions, car je sais que le député ne voudrait certainement pas voir souffrir une industrie dont il est lui-même si fier parce qu'on a éliminé certains avantages fiscaux sans réfléchir aux conséquences.

Nous reconnaissons que nos lois fiscales présentent de graves défauts. Nous prenons bien note de tous les points que le député a soulevés aujourd'hui et espérons pouvoir nous pencher sur ces questions dans un avenir rapproché.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Dale Johnston (Wetaskiwin):** Madame la Présidente, le sujet dont je veux parler tombe à point, puisqu'on vient justement de remettre à plus tard un vote que nous devons avoir il y a quelques minutes.

L'autre jour, j'ai demandé au premier ministre de me dire quand il avait l'intention d'annoncer que le gouvernement ne considérerait pas le rejet d'une motion ministérielle, y compris une mesure financière, comme un vote de défiance à l'égard du gouvernement, à moins que celui-ci ne soit immédiatement suivi de la présentation d'une motion officielle de censure.

Il est temps, au Canada, de libérer les députés du carcan de la ligne de parti. Selon moi, notre Chambre des communes est probablement l'assemblée parlementaire la plus stricte du monde. Nous ne devons pas oublier que nous sommes ici pour représenter les Canadiens. Nous avons le mandat de représenter cette grande nation, et non de répondre aux vœux des partis politiques.

Il est aussi grand temps de démentir ce mythe que le gouvernement doit remporter tous les votes ou démissionner. Le rejet d'une mesure ministérielle, même si elle concerne les dépenses, ne signifie pas automatiquement la défaite du gouvernement.

• (1840)

Le premier ministre, le Cabinet et les bureaucrates formulent des politiques et dictent les mesures à prendre en affirmant toujours qu'on n'a rien à craindre, qu'ils savent ce qu'ils font et ce qui convient le mieux. Il est maintenant temps que les électeurs jouent un plus grand rôle auprès du gouvernement.

Depuis trop longtemps déjà la politique passe avant tout. Dorénavant, il faut donner la priorité aux gens. Et comment y arriver? Nous pouvons briser les entraves et laisser les députés voter librement à la Chambre des communes. Par exemple, si une mesure ou une motion budgétaire mise aux voix est rejetée, on pourrait la renvoyer à un comité qui la modifierait et l'améliorerait avant de la présenter de nouveau à la Chambre. Si le gouvernement perd alors la motion de défiance, il devrait alors démissionner et déclencher des élections générales. Le peuple canadien veut une démocratie plus directe et j'encouragerais le premier ministre à se conformer à ce désir.

La Constitution comporte des dispositions à cet effet. Il suffirait que le premier ministre se lève à la Chambre et déclare que le gouvernement ne considérera pas le rejet d'une motion ministérielle, même s'il s'agit d'une mesure de dépense, comme l'expression d'une défiance à l'égard du gouvernement à moins que ce rejet ne soit immédiatement suivi d'une motion de défiance en bonne et due forme.

**Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Madame la Présidente, le 2 février 1994, le député de Wetaskiwin a posé au premier ministre une question sur les votes libres.

Le député devrait reconnaître que ce gouvernement a fait plus pour la cause de la réforme de la Chambre des communes au cours des 100 premiers jours de son mandat que le gouvernement précédent en neuf ans.

Le lundi 7 février, le leader du gouvernement à la Chambre a présenté à la Chambre un projet de réforme comportant de nombreux changements qui, de l'avis de ce gouvernement, aideront à rétablir, chez les Canadiens, la confiance et le respect à l'égard de leurs institutions.

Je tiens à souligner que la question des votes libres n'est pas visée actuellement par le Règlement de la Chambre. Il s'agit plutôt d'une question dont doit discuter chaque parti et dont doivent discuter les députés de chaque parti.

C'est pourquoi le député remarquera qu'à la partie (vii) de la motion du leader du gouvernement à la Chambre, il est fait mention du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour l'examen des votes libres à la Chambre des communes et d'autres questions importantes.

Par conséquent, je demande au député et à son parti de participer pleinement à ce processus. Il est sûrement d'accord avec moi lorsque je dis que la tâche qui nous attend consiste à renforcer les